



Le mardi 24 Juin 2025



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 24 JUIN 2025 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Juin 2025

Présents : Yvette **Bellier**, Charles **Brès**, Patrick **Brès**, Sandra **Mathieu**,

Excusés : Gilles **Avakian**, (procuration à Patrick Brès), Christian **Roggero** (procuration à Sandra Mathieu)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Sandra **Mathieu**



Délibération 16 – 2025 : Mise à jour de la liste des collectivités adhérentes au SDTV de la Drôme

Le maire fait part à l'assemblée que le Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme (SDTV) a pris acte des modifications intervenues sur la liste des collectivités adhérentes, lors de sa séance du 18 mars 2021.

Du fait de la nouvelle adhésion la commune suivante en fait la demande :

Commune nouvelle de Saillans.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des collectivités adhérant au SDTV de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considéré comme favorable

Le conseil municipal :

Hôtel de ville, 1 place de la Mairie - VOLVENT (26470) - ☎ : 04.75.27.50.78 -

Courriel : mairiedevolvent@gmail.com – Site : <https://volvent.fr>

Après en avoir délibéré,

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

Prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.